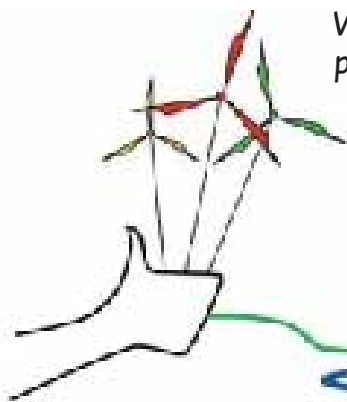


Vous avez adhéré en 2003, n'oubliez pas de renouveler votre cotisation !



le Zeff

ÉOLIENNES EN PAYS DE VILAINE

40, avenue de Brocéliande - 35600 Redon
email: eoliennes.pays-de-vilaine@laposte.net
site internet : <http://\leseoliennes.free.fr>

ISSN en cours

Sommaire:

Accord de coopération	p 2
Organisation de l'association	p 2
Sites: de Ste-Anne à Ste-Marie ..	p 3
Charte départementale	p 3
Infos diverses	p 4

bulletin de liaison réservé aux membres de l'association - édition spéciale

Cela fait maintenant plus d'un an qu'un projet de parc éolien coopératif prend forme en Pays de Vilaine.

En 2002, Eric, agriculteur biologique à Ste-Anne sur Vilaine possédant un terrain favorable à l'implantation d'éoliennes, lance l'idée de créer une "ferme éolienne coopérative" sur ses terres. L'idée est reprise par un groupe d'amis et militants.

L'objectif est que cette ferme éolienne soit financée, gérée, contrôlée par des individus soucieux de promouvoir les énergies renouvelables peu dommageables pour l'environnement et pour les générations futures.

C'est ainsi que l'association Eoliennes en Pays de vilaine se constitue le 27 mai 2003 .

Ses objectifs sont les suivants :

- Contribuer, par tous les moyens, au développement des éoliennes, des énergies renouvelables et des économies d'énergie.
 - Contribuer à la gestion de structures travaillant à favoriser les énergies renouvelables et les économies d'énergie.
 - Contribuer au développement d'activités dans le cadre de l'économie sociale et solidaire dans la perspective d'un développement soutenable.
- Pour mener à bien ce projet, l'association a fait appel à LIBRELEC,

un bureau d'étude de La Roche Bernard (56) spécialisé dans les énergies renouvelables, afin qu'ils réalisent la pré-étude de faisabilité de notre projet sur le site de Ste-Anne. Celle-ci étant positive, l'association décide donc de continuer le projet avec ce même bureau d'étude en travaillant avec eux sur la rédaction d'un accord de coopération très avantageux. **(cf. article accord)**

Présente sur de nombreuses manifestations (festival folliard, salon ille & bio, colloque sur l'investissement local éolien ...), l'association a vu grossir les rangs de ses adhérents de nombreuses personnes intéressées tant par le projet énergétique que par l'enjeux éthiques.

L'association s'est aussi organisée en commissions afin de se répartir le travail, ce qui nous a déjà permis d'arriver à rédiger et à signer l'accord de coopération, mettre en place un site Internet, de bien débroussailler les notions de statuts pour la création de la future coopérative. **(Cf article commission)**

Grâce à votre confiance, la notoriété de l'association lui a valu d'être conviée au comité départemental éolien. Créé sur l'initiative de la préfecture, celui-ci a réuni tous les acteurs concernés des services départementaux aux associations de protection de l'environnement dans le but de rédiger une charte départementale don-

nant une orientation commune et une méthodologie de suivi des projets. **(cf article charte).**

Parallèlement au travail réalisé avec le bureau d'étude, l'association s'est investi localement afin de donner de l'information aux élus et riverains du projet de Ste-Anne lors de diverse réunion.

L'association reporte son travail sur le site de Ste-Marie

Cependant, les dernières semaines ont été riches en rebondissement. Suite à un avis défavorable du pay-sagiste conseil, nous avons sollicité la commune afin qu'elle prenne position et s'investisse dans le projet. Face à une indécision municipale, l'association a donc décidé donc de reporter son travail sur le site de Ste-Marie. **(Cf article Sites)**

Les articles suivants vous en apprendront davantage ...

Propriété des réseaux de distribution

Les lignes de 63 000 volts et plus appartiennent toutes à RTE (Réseau de transport de l'électricité). Au-dessous de cette tension (c'est à dire à 20 000 volts), ils appartiennent soit à l'ARD, Accès aux Réseaux de Distribution, une branche du RTE (à vérifier), soit aux syndicats intercommunaux d'électrification.

Accord de coopération avec le bureau d'étude Résolvent

C'est avec LIBRELEC que nous avons travaillé au début du projet. RESOLVENT est le bureau d'étude (BE) créé fin 2003 par LIBRELEC et d'autres partenaires pour prendre en charge des projets de types grand éolien, comme le notre. Son responsable est Patrick Legal. Nous restons aussi en contact avec Jean-François Rousseau, responsable de Librelec

Le gros chantier de l'association cette année a été la délicate mise au point de l'accord de coopération avec RESOLVENT.

Cet accord présente la relation entre EPV et le bureau d'étude jusqu'au dépôt du permis et stipule principalement que le bureau d'étude ne sera rémunéré qu'à l'obtention du permis de construire moyennant un surcoût de l'étude pour la prise en charge du risque (non obtention du permis).

Les enjeux financiers sont importants, les compétences de nos membres

pas toujours suffisantes, c'est pourquoi nous avons décidé de faire appel aux services d'un avocat afin de travailler avec nous sur cet accord. Après de nombreux aller/retour, nous sommes enfin parvenus à un accord. Conformément au résultat du vote effectué lors de la réunion plénière du 28 février (24 présents : 23 votes pour, 1 abstention, 0 contre), cet accord a été signé par notre président le 23 mars 2004.

Ce contrat est avantageux par le fait de payer l'étude à l'obtention du permis de construire, les autres BE se font payer au dépôt de la demande de permis. Résolvent déposera le permis avec des baux emphytéotiques signés en son nom. L'accord stipule la rétrocession des baux et du permis à EPV à l'obtention.

Par la suite, il faudra rédiger un second contrat pour la réalisation / installation du parc. Dans cette seconde phase, on pourra librement choisir d'autres partenaires. La démarche d'EPV est

expérimentale ne serait-ce que par ce type de coopération innovant.

Dans le cas où EPV ne pourrait pas financer, la structure du parc ne change pas pour les riverains. EPV payerait toute l'étude et revendrait tout ou partie du permis à d'autres investisseurs.

1MW d'éolienne installé coûte 1 million d'euros.



Organisation de l'association

L'association Eoliennes en pays de Vilaine compte 110 adhérents au 25 mai 2004

Le bureau est constitué de :

Président : Michel Leclercq

Vice Président : Eric Vaillant

Trésorière: Laure Vaillant

Vise Trésorier: Christophe Hardy

Secrétaire : André Bosc

Michel Leclercq (mich.leclercq@wanadoo.fr)

Laure Vaillant (famille.vaillant@no-log.org)

Michelle Morellec, Alain Ridard, Patrick Trochet, Olivier Niol, Daniel Monnier, Hubert Sandre, Olivier Daniello, Michel Carre, Emmanuel Pesquet, Pierre Anquetil

Le CA

Le Conseil d'administration est constitué des membres du bureau ainsi que par Alain Ridard, Michelle Morellec, Emmanuel Pesquet, Eric Lemeux, Mima Galès, Bernard Barbot, Jean-Luc François, Martine Monnier.

Le travail est réparti sur 4 commissions dans lesquelles on retrouve toujours au moins deux membres du CA.

Commission juridique et financière

Objectif : Travailler sur la relation contractuelle avec le bureau d'étude, sur le basculement de l'association en société pour l'avancement du projet. Coopérative gérée par un grand nombre de personnes, participation des actionnaires indépendamment de leur participation financière. Organiser la structure financière, définir les notions de parts, relation avec la COB (commission de opération boursière)

Commission de recherche de subvention / financement

Objectifs : recherche de subventions/ financements pour le fonctionnement de l'association

Laure Vaillant (famille.vaillant@no-log.org)

André Bosc (an.bosc@laposte.net)

Commission Communication

Objectifs : Création et animation d'un site internet, Communication presse, courrier aux adhérents...

Relation avec les institutions, Lobbying, regroupement avec les autres projets pour faire pression sur les institutions, organiser

Christophe Hardy (c.hardy@sofrel.com)

Mima Galès (marie.gales@laposte.net)

Robert Le Deroff, Alain Sevestre, Alain Golfier, Jean-Luc Francois, Jean-Pierre Djebara, Édwige Lourmière

Sur un parc éolien, les câbles électriques sont enterrés, c'est une obligation réglementaire.

Commission de suivi technique

Objectifs : Suivi des aspects techniques du projet, suivi du bureau d'étude

Eric Lemeux (ericlemeux@aol.com)

Eric Vaillant (famille.vaillant@no-log.org)

André BOSC (an.bosc@laposte.net)

Philippe Berthelot, Olivier Daniello, Robert Le Deroff, Emmanuel Pesquet, Bernard Barbot, Delefortrie B., Bertrand Graffe.

Adhérents, si vous souhaitez vous investir, n'hésitez pas à nous rejoindre dans les commissions de travail et nous aider à animer les stands sur les différents événements ou l'association est présente.

Sites : de Ste-Anne à Ste-Marie

Le travail sur le site de Ste-Anne a débuté par la présentation du projet au conseil municipal, qui a donné son accord pour l'étude à l'issue de celle-ci. Ensuite les propriétaires des terrains éventuellement concernés par l'implantation de machines ont été rencontrés afin de s'assurer de leur accord et aussi de leur expliquer les aspects techniques et fonciers.

L'association a également animé deux réunions publiques dans la commune de Ste-Anne les 13 juin et 12 décembre 2003 pour informer la population locale et plus particulièrement les riverains, pour répondre à leurs questions et craintes, et aussi pour accueillir leur éventuel mécontentement. Nous avons pu constater une assez faible participation à ces réunions et l'absence d'opposition ouvertement exprimée.

Lors des échanges avec le bureau d'étude au sujet du projet de Ste-Anne, nous avons constaté de grandes évolutions dans les propositions techniques du bureau d'étude (augmentation de la puissance et du nombre de machines, changement de partenaires) et des simulations d'implantation. Face à cette attitude, nous avons décidé d'être très vigilant sur ces aspects techniques et sur les éventuelles alliances du bureau d'étude avec des constructeurs. Nous souhaitons conserver le pouvoir de décision en tant que maître d'œuvre et notre souhait est de choisir des machines de puissances raisonnables et fiables (c'est à dire sur lesquelles un recul existe).

En début d'année 2004, les propositions du bureau d'étude se sont taris celui-ci ne souhaitant plus investir de temps sur le projet tant que l'accord ne serait pas signé. Nous nous sommes donc concentrés sur la finalisation de celui-ci

Le 18 mars 2003, l'association et le bureau d'étude ont reçu la visite d'Anne Serre, responsable du pôle éolien de la DDE et M. Aubry, paysagiste-conseil sur les sites de Ste-Anne et de Ste-Marie. Sur le site de Ste-Anne, le paysagiste conseil craignant une déstructuration du paysage de cette vallée préservée a émis de un avis globalement défavorable, à moins d'une implication forte de la commune et des riverains.

La situation a été exposée au maire de Ste-Anne le 9 avril 2003: soit la commune soutient le projet en convoquant nominativement les riverains à une réunion publique qu'elle organiserait sur ce sujet, soit l'association EPV reporte le projet sur le site de Ste-Marie. Face aux réticences du maire à s'impliquer, nous décidons d'une présentation de "dernière chance" au conseil municipal du vendredi 23 avril 2003. Suite à une délibération largement positive du conseil municipal, le maire nous informe par la suite de son refus à posteriori de convoquer et d'animer cette réunion aux riverains.

Ainsi, malgré le soutien de la communauté de commune, nous décidons de suspendre notre activité sur le site de Ste-Anne pour nous consacrer pleinement au site de Ste-Marie.

Le paysagiste conseil a donné un avis positif sur le site de Ste-Marie. La municipalité de Ste-Marie ayant déjà indiqué son accord pour l'étude, le bureau d'étude s'est résolu à travailler sur ce site. Il propose de transférer le contrat de coopération signé sur Ste-Anne sur Ste-Marie, en rédigeant un avenant au contrat de coopération. Il peut mutualiser de nombreux éléments de l'étude du fait de la proximité des sites. Le certificat d'urbanisme est déposé et la demande à l'armée de l'air est en cours. Nous savons déjà que les coûts de raccordement au réseau devraient considérablement diminuer du fait de la proximité du poste à l'entrée de Redon. De plus le site est situé dans une zone artisanale très bien desservi par les voies routières.

Pour les premières simulations, le bureau d'étude a fixé un périmètre de 500 m autour des habitations, ce qui permettrait l'implantation de 4 éoliennes de 2,4 mW. A suivre ...

Une production d'1MW d'électricité couvre la consommation d'environ 1000 foyers moyens (sans chauffage électrique).

Le mât de mesure

La pose du mât de mesure nécessite le dépôt d'une demande de travaux à la mairie. Il peut être mis en place dès l'autorisation de l'armée de l'air. Il servira à comparer les moyennes théoriques qui existent, contrôler les turbulences aux différentes altitudes, préciser les informations météorologiques fournies par la station météo la plus proche...

Charte éolienne du département d'Ille-et-Vilaine

La préfecture nous a invité à faire partie du comité de pilotage éolien en Ille-et-Vilaine. Le but de ce comité est de faire l'état des lieux de la problématique éolien en Ille-et-Vilaine et de définir les objectifs généraux de la charte avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs du territoire.

De nombreux participants, dont entre autres : paysagistes, architecte des bâtiments de France, DRIRE, DIREN, DDE, EDF, TDF, ADEME, RTE, les chambres consulaires, les conseils général et départemental, association

des maires, associations de protections de l'environnement LPO, CIELE, SEPNB, CLE, Eau et Rivières ...

Concrètement, l'association est présente à chacune des réunions. EPV travaille également sur l'aspect de la participation financière.

Extrait de la charte :

"Les projets éoliens ont en effet un impact dans la vie des populations locales à travers, notamment, des impacts sur l'environnement et le cadre de vie. Il convient donc d'en apprécier les divers éléments pour permettre à terme aux élus locaux de

définir le potentiel des ressources éoliennes disponibles sur le territoire. Cette démarche générale de développement durable doit être menée en associant largement les représentants des populations.

Ce document traduit une volonté partagée de se fixer des objectifs et engagements dans le domaine du développement éolien local. Il constitue par ailleurs un document d'aide à la décision pour les pouvoirs publics ainsi qu'un guide à la conception pour les porteurs de projets..."

Électricité verte

Electricité issue d'énergie renouvelable, plus chère mais plus éthique, pour encourager le désengagement nucléaire.

Info ou Intox ?

La CIIF, filiale d'EDF, serait impliquée dans tous les sites éolien qui sont montés aujourd'hui en France.

Les effets stroboscopiques

Lorsque le soleil est visible, une éolienne projette - comme toute autre haute structure - une ombre sur le terrain qui l'entoure. Si vous habitez très près d'une éolienne, vous vous sentirez peut-être gêné, de temps à autre, lorsque ses pales traversent la lumière du soleil, la coupant en morceaux et provoquant un effet stroboscopique.

<http://www.windpower.org/fr/tourl/env/shadow/>

Choix du fournisseur d'énergie

D'ors et déjà les entreprises très grosses consommatrices d'électricité ont le choix du fournisseur d'énergie. A partir du 1er juillet 2004, ce sera également le cas pour tout les professionnels. Les particuliers devront attendre début 2007.

Production et consommation régionales d'énergie

La production électrique actuelle ne couvre que 5% des besoins bretons, le reste des besoins étant assuré par une production extérieure à la Bretagne.

La puissance électrique installée en Bretagne est répartie comme suit (source Ademe- EDF):

- Hydraulique : 560 GW heures
- Thermique : 50 GW heures
- Eolien : 218 MW (installés en juillet 2003)

La consommation électrique bretonne ne cesse d'augmenter à un rythme plus rapide que la moyenne nationale estimée à 1,3% par an (source Ademe- EDF):

- Consommation en 1999 : 15 910 GWh
- Consommation en 2000 : 16 605 GWh (+4%)
- Consommation en 2001 : 17 560 GWh (+4%)

RTE (Réseau de Transport d'Electricité) estime que le réseau actuel breton peut sans renforcement supporter l'installation de 1500 MW en éoliennes si celles-ci sont bien réparties sur le territoire breton.

L'ADEME estime qu'un 1er objectif serait de doubler la production bretonne, ainsi l'installation de 500 MW en éolienne assurerait une production de 1 000 GWh et porterait la production bretonne à 10% de sa consommation.

Notons que l'énergie éolienne est une énergie d'appoint du fait de la nécessité d'un vent constant pour que l'électricité soit fournie. La solution au problème énergétique français et breton n'est pas le "Tout Eolien" mais plutôt la diversification des ressources d'énergie électrique et si possible en ne générant pas de gaz à effet de serre.



Vendredi 14 mai 2004 à l'occasion du passage de la caravane Sortir du Nucléaire à St-Nicolas de Redon, nous étions plus de 2000 à remplir les lettres d'un gigantesque SORTONS-EN.

Le Zeff - le bulletin d'éoliennes en pays de vilaine - édition spéciale



Bulletin d'adhésion

ou de renouvellement

Cotisation de base: 10 €
Pour soutenir le projet: €

Chèques à l'ordre de:
"Eoliennes en pays de vilaine"

Nom:.....
Prénom:
Adresse:
Code Postal: Ville:
Email:
Téléphone:

Bulletin à découper ou a photocopier et à renvoyer à:
Laure Vaillant, Eoliennes en pays de vilaine, La Monnerais, 35390 Ste-Anne-sur-Vilaine